



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Sommaire

03

Message du président

06

AVE – Carte de visite

11

La branche de la construction

18

Rapport de gestion

32

Finances et comptes

CONSTRUIRE L'AVENIR

**Certaines années marquent davantage une association.
L'année 2025 en fera clairement partie.**

L'année écoulée aura été marquée à la fois par des changements importants au sein de notre structure, par de nombreux défis pour notre branche, mais également par une profonde réflexion sur l'avenir de notre profession et sur notre capacité à nous adapter aux évolutions qui nous attendent.

Dans un environnement toujours plus complexe, notre rôle reste essentiel : défendre les intérêts de nos entreprises, accompagner nos membres et préparer l'avenir de notre secteur.

Après le départ de notre ancien directeur le 1^{er} mai 2025, notre association a dû engager un important processus de transition afin d'assurer la continuité et le développement de ses activités.

Ce recrutement nous a rapidement montré à quel point il devient aujourd'hui difficile de trouver des profils capables de réunir les nombreuses compétences exigées par une fonction de direction associative. Gestion, gouvernance, conduite humaine, compréhension économique, maîtrise administrative et connaissance du terrain sont désormais indispensables pour piloter une institution comme la nôtre. Afin de mener cette démarche de manière sérieuse et professionnelle, le comité s'est accompagné tout au long du processus par un cabinet de recrutement professionnel.

Plus d'une trentaine de candidatures ont été déposées, démontrant à la fois l'intérêt pour cette fonction, mais également le niveau d'exigences attendu pour un tel poste.

Après plusieurs étapes d'analyse et de sélection, cinq candidats ont été retenus pour la phase finale. Deux personnes ont ensuite été auditionnées par l'ensemble du comité.

Le décision finale a été prise après de nombreuses réflexions, échanges et débats, avec la volonté de trouver une personne capable non seulement d'assurer la gestion quotidienne de l'association, mais également d'accompagner son évolution future.

Au terme de cette procédure, le choix du comité s'est porté sur Chiara Meichtry-Gonet pour assurer la direction de l'AVE.

Aujourd'hui, la nouvelle organisation est la suivante :

- Chiara Meichtry-Gonet assure la direction ;
- Anthony Lamon occupe la fonction de directeur adjoint/responsable juridique ;
- Coline Michellod assure la gestion des caisses ;
- Kilian Lötscher est responsable du domaine de la formation.

Cette nouvelle organisation permet désormais à notre association d'aborder l'avenir avec davantage de stabilité, de continuité et de visibilité.

Durant cette année, le comité et la direction ont également été fortement mobilisés par l'ensemble des dossiers liés à nos caisses sociales, notamment la CPCV, Retabat, le fonds paritaire ou encore la perte de gain maladie.

L'année écoulée a également été marquée par la décision de se séparer du gérant des caisses à la fin du mois de novembre. Cette option n'a pas été prise à la légère. Elle a nécessité beaucoup de réflexions, de discussions et de responsabilités.

Continuer avec le même rythme de fonctionnement aurait certainement été la solution la plus simple. Mais nous étions convaincus que certaines évolutions étaient devenues nécessaires, afin de garantir davantage de transparence, de rigueur et de visibilité dans la gestion de nos institutions.

Cette démarche a demandé au comité ainsi qu'à la direction de sortir de leur zone de confort.

Un véritable audit de fonctionnement a été entrepris afin d'analyser en profondeur nos structures et nos

M E S S A G E D U P R É S I D E N T

processus de gestion. Ce travail a permis de mettre en lumière plusieurs axes d'amélioration et de renforcer de nombreux processus avec l'ensemble des conseils des différentes caisses.

Un important travail a notamment été entrepris afin d'améliorer :

- la qualité du suivi ;
- la fiabilité des informations de gestion ;
- les procédures de contrôle ;
- le suivi structuré des débiteurs.

Dans le cadre de la CPCV, nous avons également mis en place une commission immobilière afin de professionnaliser davantage la gestion d'un parc immobilier représentant aujourd'hui plus de 300 millions de francs.

L'objectif est de construire une véritable stratégie à long terme avec une vision durable, structurée et adaptée aux responsabilités importantes que représente un tel patrimoine.

Parallèlement, nous devons poursuivre la modernisation de nos outils informatiques. Le système de gestion actuel ne répond plus entièrement aux exigences législatives modernes ni aux besoins actuels de pilotage et de transparence.

Nous devons donc nous doter d'outils capables d'offrir des informations fiables, une meilleure traçabilité ainsi qu'une gestion plus moderne et plus sécurisée.

L'ensemble de ces projets représente un chantier considérable pour notre association. Mais ces évolutions sont indispensables afin de garantir une gestion moderne, rigoureuse et durable de nos institutions.

Dans le même temps, notre branche continue d'évoluer dans un environnement toujours plus exigeant et instable.

Les crises se succèdent depuis plusieurs années : pandémie de Covid, tensions géopolitiques, guerre au Moyen-Orient, sans oublier les incertitudes économiques qui en découlent.

Dans ce contexte, l'augmentation des coûts des matériaux, de l'énergie, des transports et des charges administratives continue de peser fortement sur nos entreprises. Les exigences techniques augmentent, les responsabilités juridiques se renforcent et la pression sur les prix reste extrêmement forte.

Nos entreprises doivent aujourd'hui être capables de s'adapter rapidement à des réalités économiques parfois imprévisibles, tout en maintenant la qualité, la sécurité et la compétitivité de leurs prestations.

Au-delà des aspects économiques et organisationnels, l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de notre profession reste incontestablement celui de la formation. À l'heure où l'intelligence artificielle, la digitalisation et les nouvelles technologies transformeront profondément nos métiers, nous devons nous interroger collectivement sur notre capacité à maintenir un niveau élevé de compétences techniques et théoriques au sein de notre profession.



M E S S A G E D U P R É S I D E N T

La pratique reste naturellement indispensable dans nos métiers. Mais nous devons veiller à ne pas affaiblir la qualité de la formation théorique.

Pendant longtemps, notre branche a pu compter sur des profils particulièrement solides, notamment issus des filières de dessinateurs en bâtiment ou en génie civil, qui étaient ensuite naturellement attirés par la formation de conducteur de travaux ES.

Ces parcours permettaient de former des professionnels disposant à la fois d'une solide base théorique, d'une excellente compréhension technique et d'une réelle connaissance pratique du terrain.

Cette combinaison apportait une valeur particulièrement précieuse à notre profession et contribuait largement à la qualité des cadres techniques formés durant ces années.

Aujourd'hui, beaucoup d'entrepreneurs s'interrogent sur l'évolution des formations. Nous constatons déjà que les nouvelles formations de conducteur de travaux en cours d'emploi deviennent beaucoup plus difficiles à dispenser avec le même niveau de profondeur technique, notamment lorsque le volume de formation passe d'environ 2000 heures à près de 800 heures.

Former plus rapidement ne signifie pas forcément former mieux.

La mise en place de nouvelles formations, comme celle de coordinateur de projets de construction avec brevet fédéral, démontre une volonté de faire évoluer notre profession.

Mais cette évolution soulève également plusieurs questions importantes : aurons-nous encore suffisamment de professionnels expérimentés prêts à s'engager comme miliciens pour transmettre un enseignement de qualité ?

Nos meilleurs enseignants restent avant tout des professionnels actifs du terrain : entrepreneurs, conducteurs, contremaîtres ou spécialistes techniques. Or ces personnes sont aujourd'hui déjà fortement sollicitées dans leurs entreprises.

Le défi de demain ne sera donc pas uniquement de former plus vite, mais de continuer à former durablement des professionnels solides techniquement, capables de comprendre, d'analyser, d'anticiper et de décider dans un environnement toujours plus complexe.

Je tiens finalement à remercier l'ensemble des membres du comité, la direction, les collaborateurs de l'AVE, les différentes commissions ainsi que toutes les entreprises membres pour leur engagement et leur confiance tout au long de cette année.

Notre profession traverse une période de transformation importante. Les défis sont nombreux, mais notre branche possède également de grandes forces : le savoir-faire, l'expérience, la capacité d'adaptation, l'esprit d'entreprise et la solidarité entre professionnels.

- Les technologies évolueront.
- Les structures évolueront.
- Les métiers évolueront.

Mais une chose restera essentielle : les femmes et les hommes capables de transmettre leur savoir-faire, leur expérience et leur passion de construire.

Et cette responsabilité-là nous appartient collectivement.

Seul, on va plus vite... mais ensemble, on va plus loin.

Gaëtan Reynard
Président



**AVE -
Carte de visite**

CHIFFRES CLÉS

1919

année
de fondation

33

EPT

103

professeurs et
experts engagés

7,2

millions de budget
(CHF)

245

membres

2131

utilisateurs de la
plate-forme E-learning

1489

personnes formées

9

membres du
comité

PRINCIPALES PRESTATIONS



Administratives

- Allocations familiales
- Retraite anticipée
- Contrat collectif d'assurance maladie
- Prévoyance professionnelle
- Gestion du fonds paritaire et du fonds des apprentis

Formation professionnelle

- Certification Eduqua
- Formation initiale [maçon.ne, constructeur.trice de voies de communication]
- Diplôme de chef.fe
- Permis machiniste
- Permis grutier
- Modules maîtrise fédérale
- Soutien à la formation [orientation, bourses, prêts d'honneur, indemnités]
- Cours pour allophones
- Formation « Programme d'emplois temporaires »
- Formation digitale et accompagnement e-campus

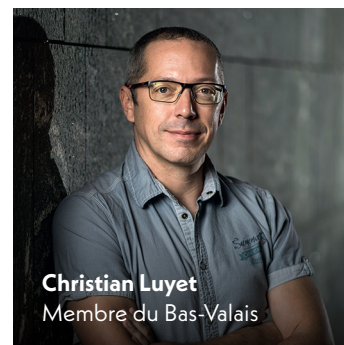
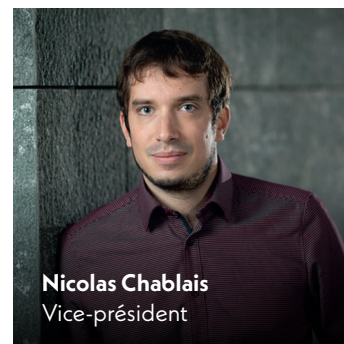
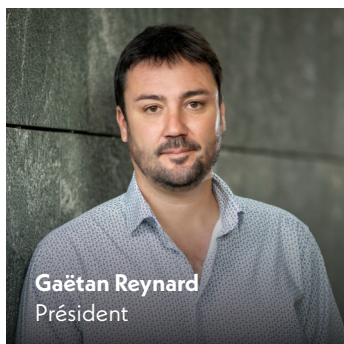
Juridiques

- Droit de la construction, droit du travail, droit des marchés publics
- Assurance protection juridique
- Fiches juridiques / Veille légale et environnementale

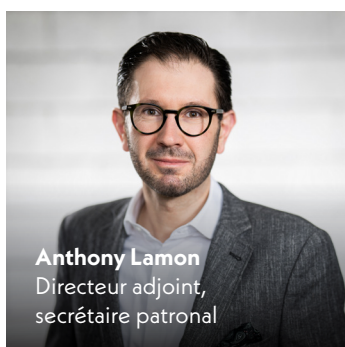
Techniques et économiques

- Norme SIA, Sécurité au travail, ISO,
- Contrôles OPAIR

LE COMITÉ DE L'AVE



LA DIRECTION





20

**La branche de la
construction**

CHANTIERS ET INNOVATIONS

Plus de sécurité, plus de prévisibilité, une productivité mieux gérée, des flux énergétiques maîtrisés, des processus revisités : les innovations touchent tous les secteurs de la branche et soutiennent l'activité des entreprises. Acteur important de l'innovation, la construction suscite et intègre le meilleur des avancées techniques.

Les domaines suivants ont connu des développements importants au niveau mondial et auront un impact majeur sur la branche, lui permettant, à terme, d'aborder les défis globaux de notre époque : transition écologique, urbanisation accélérée, vieillissement et pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que pression sur les coûts.

Gestion numérique et digitalisée des projets

Incontournable – son utilisation est par exemple obligatoire en Grande-Bretagne depuis 2016 –, le BIM permet la réduction des erreurs de coordination, une meilleure gestion des interfaces entre les corps de métier et des décisions plus rapides grâce à une visualisation claire des impacts. L'utilisation de cette technologie se heurte cependant encore beaucoup à la résistance des acteurs traditionnels et oblige les entreprises et leur personnel à une formation étendue. Les coûts de mise en œuvre sont également un frein à son élargissement. La digitalisation du management des projets se poursuit également avec le développement de logiciels adaptés à la branche, consentant un suivi financier, logistique et organisationnel en temps réel. Là aussi, des coûts importants sont un frein et les besoins en formations adaptées et en accompagnement des entreprises ralentit la pleine utilisation de ces nouvelles ressources.

Impression 3D

La construction additive permet d'imprimer des structures en béton, en terre ou en matériaux composites directement sur site. Dans de nombreux pays, cette technique laisse envisager l'implémentation de solutions rapides de logements sociaux ou peu coûteux. Rapidité d'exécution, réduction des déchets de chantier et des besoins en main-d'œuvre, la construction additive semble devenir une réponse viable à des problèmes globaux. Cependant, la résistance des matériaux aux climats extrêmes, l'homologation des structures ainsi « créées » ou encore les coûts d'achat d'une imprimante industrielle semblent encore brider fortement son essor.

Connectivité des chantiers : vers une supervision en temps réel

L'Internet des Objets (IoT) transforme le chantier en un écosystème connecté. Caméras intelligentes, capteurs de sécurité, badges RFID, drones... tous ces outils

permettent un suivi précis de l'activité, 24h/24. De nombreux exemples d'utilisation [suivi de la sécurité en temps réel via IA et vision thermique; géolocalisation des matériels et suivi des livraisons via capteurs; pilotage des grues et engins depuis une interface numérique unique; expérimentations avec capteurs pour surveiller les taux de poussière et la sécurité] dans le monde indiquent que ce secteur va continuer de se développer. Mais l'enjeu crucial de la cybersécurité et de la dépendance énergétique doit encore être pleinement relevé.

Des matériaux de plus en plus performants, durables et responsables

La recherche mondiale se concentre sur des solutions plus écologiques, résistantes et intelligentes. Tous les matériaux sont concernés, par exemple :

- béton auto-cicatrisant: intègre des bactéries ou des capsules polymères qui comblent les fissures automatiquement;
- bois rétifé ou modifié thermiquement: stabilité accrue, sans produits chimiques;
- matériaux biosourcés: fibres végétales, chanvre, paille, terre crue;
- recyclage haute performance: béton recyclé, plastiques transformés en briques...

L'humain augmenté : exosquelettes et robots au service de la construction

La robotique et les innovations continues en la matière permettent d'envisager de relever les défis de la pénibilité des tâches et du manque et au vieillissement de la main-d'œuvre.

Technologies au service d'une meilleure sécurité

Casques de réalité virtuelle, prévention et formations immersives, les techniques de protection des travailleurs augmentent la sécurité des chantiers.

L'IA pour prédire tous les enjeux d'un chantier

En combinant l'analyse de données massives [Big Data], l'IA permet d'anticiper les risques, de rationaliser les ressources et d'améliorer la productivité. Tout en garantissant un gain de temps et d'argent significatif, l'IA assure une meilleure prise de décision en temps réel et la construction de « jumeaux numériques » pour la maintenance future. Ce type d'approche implique de structurer les données dès la phase de conception et oblige à repenser la gestion de tous les logiciels existants.

Les solutions technologiques avancées obligent à relever des défis constants. Une veille scientifique est nécessaire et un accompagnement des PME dans cette phase d'intégration pourrait constituer de nouveaux objectifs associatifs.



SITUATION ÉCONOMIQUE

Le Valais et la construction au sein du PIB romand

Dans la nouvelle édition du PIB Romand, les banques cantonales romandes, l'institut Quantitas/HES-SO et le Forum des 100 – *Le Temps*, se montrent très prudents sur les estimations 2026, tant la volatilité de la situation est extrême. Cependant, les experts confirment une grande solidité et résilience de l'économie romande, en comparaison suisse.

Ainsi, en 2025, alors qu'un certain flou subsiste, les premiers signes d'un affaiblissement de la conjoncture se sont manifestés. Les prévisions de croissance ont été revues à la baisse pour la Suisse et la Suisse romande. Les nouveaux droits de douane imposés par les États-Unis et un recul des exportations n'ont pas totalement montré encore leurs effets. La demande intérieure demeure solide, tandis que les stocks constitués aux États-Unis et le recours au chômage partiel dans certains cas, permettent de contenir, au moins partiellement et provisoirement, les effets de la hausse des taxes à l'importation. De plus, les vents contraires auxquels l'industrie fait face étaient déjà présents depuis quelques années, en raison d'une conjoncture mondiale manquant de dynamisme.

La construction quant à elle se remet de l'envol des prix des matériaux et de l'énergie de ces dernières années et bénéficie d'une dynamique démographique toujours solide en Suisse romande, avec une hausse de la population résidente permanente de 1,2% en 2024 et d'environ 1% en 2025, qui alimente la demande de logements. Après deux années négatives, la valeur ajoutée de la branche a progressé de 0,3%. La construction reste toutefois confrontée à une pénurie de main-d'œuvre et à une pression sur les marges. Malgré la démographie et la demande, la construction de logements peine à suivre, comme en témoigne un recul du taux de logements vacants, de 1,1% en 2024 à 1,0% l'année suivante. La valeur ajoutée de la branche est attendue en hausse de 1,4% fin 2025 et de 1,3% fin 2026.



Les cantons romands en quelques chiffres et comparaison avec la Suisse romande et la Suisse

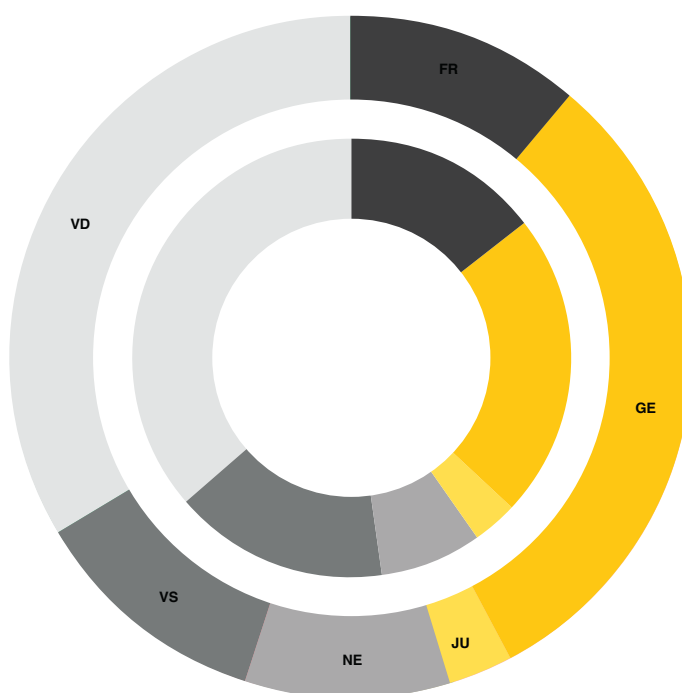
	Population 2024	Superficie (km ²)	Habitants/km ²	PIB nominal* 2024 (CHF mio)	PIB nominal*/habitant (CHF)	Équivalents plein temps (EPT, 2024**)	PIB nominal*/EPT (CHF)
Fribourg	346'674	1'671	207	23'307	67'231	127'602	182'654
Genève	531'102	282	1'880	64'166	120'816	334'123	192'043
Jura	74'840	839	89	6'234	83'295	38'352	162'541
Neuchâtel	179'518	803	224	20'280	112'970	92'841	218'439
Valais	371'288	5'224	71	23'618	63'612	155'899	151'498
Vaud	855'106	3'212	266	68'997	80'689	405'343	170'219
Suisse romande	2'358'528	12'032	196	206'603	87'598	1'154'161	179'007
Suisse	9'051'029	41'285	219	853'653	94'316	4'437'950	192'353

* Après impôts, moins subventions

** Estimation

Comparaison de la part de la population et de la part du PIB par canton

	Part de la population	Part du PIB
■ Fribourg	15%	11%
■ Genève	22%	32%
■ Jura	3%	3%
■ Neuchâtel	8%	10%
■ Valais	16%	11%
■ Vaud	36%	33%



*Nominal, après impôts, moins subventions

Centre du graphique : part de la population
Périphérie : part du PIB

Au sein de la Romandie, chaque canton compte des caractéristiques bien particulières. Le canton du Valais, par exemple, voit le secteur secondaire revêtir un poids encore important [30,1%] dans le PIB cantonal. « La chimie-pharma [12,8%], la production d'énergie [4,8%] et la construction [6,7%] sont plus présentes comparées à la moyenne romande. »

Selon l'analyse évoquée, l'économie valaisanne a notamment bénéficié ces dernières années du développement de la chimie-phar-

ma. Le commerce, les services financiers ainsi que les services aux entreprises et activités immobilières ont également alimenté la croissance du canton. La démographie a été dynamique, avec une hausse de la population de 10,6% entre 2015 et 2024. Le canton connaît un taux de chômage [2,7% en 2024, 2,9% en septembre 2025] plus bas que la moyenne romande. Le Valais a vu son PIB stagner en 2024. La croissance pourrait remonter à 1,7% en 2025, puis s'inscrire à 0,6% en 2026.

Aussi la chimie-pharma et l'énergie

Décomposition du PIB valaisan (valeurs moyennes 2015-2024, centre = branches, périphérie = secteurs)

■ Secteur primaire	1,6%
■ Secteur secondaire	30,1%
■ Alimentation, textile, cuir, bois, papier	3,3%
■ Chimie-pharma, verre, caoutchouc, métallurgie	12,8%
■ Machines, instruments, horlogerie	2,5%
■ Production et distribution d'électricité et d'eau	4,8%
■ Construction	6,7%
■ Secteur tertiaire	68,3%
■ Commerce de gros et de détail, réparations	11,9%
■ Hôtellerie-restauration	3,9%
■ Transports, postes, télécommunications, édition	4,9%
■ Activités financières et assurances	4,7%
■ Activités immobilières, services aux entreprises	9,4%
■ Administration publique, santé, éducation, sport	22,5%
■ Autres	1,0%

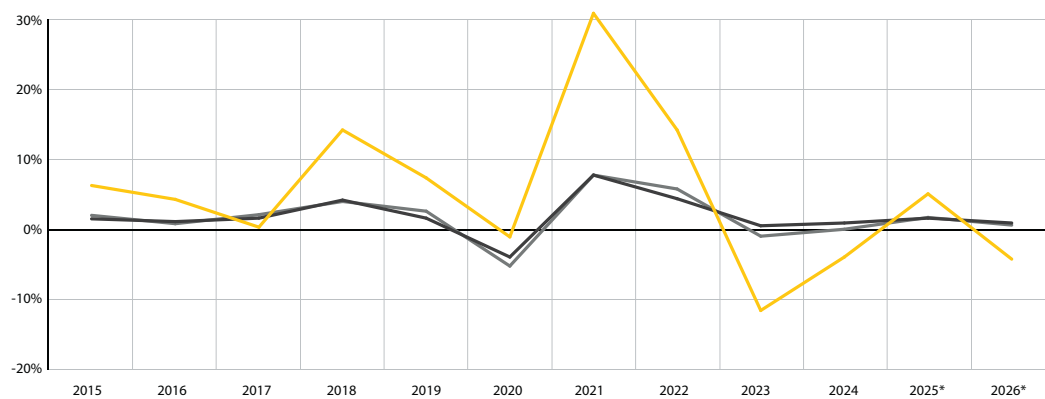


Le canton du Valais a un profil un peu particulier. Sa réputation en tant que destination touristique se reflète dans une part de l'hôtellerie et de la restauration (3,9%) plus élevée que la moyenne. Une autre caractéristique réside dans le poids élevé du secondaire (30,1%) dans le PIB cantonal. La chimie-pharma (12,8%), la production d'énergie (4,8%) et la construction (6,7%) sont plus présentes comparées à la moyenne romande.

L'économie valaisanne a notamment bénéficié ces dernières années du développement de la chimie-pharma. Le commerce, les services financiers ainsi que les services aux entreprises et activités immobilières ont également alimenté la croissance. La démographie a été dynamique, avec une hausse de la population de 10,6% entre 2015 et 2024. Le canton connaît un taux de chômage (2,7% en 2024, 2,9% en septembre 2025) plus bas que la moyenne romande. Le Valais a vu son PIB stagner en 2024. La croissance pourrait remonter à 1,7% en 2025, puis s'inscrire à 0,6% en 2026.

Évolution comparée de la chimie-pharma et des PIB romand et valaisan (valeurs réelles)

- Chimie-pharma
 - Suisse romande
 - PIB Valais
- *Prévisions





30

**Rapport
de gestion**

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

L'année 2025 aura été une année particulière a bien des titres. Pour nous, votre nouvelle équipe, c'est en quelque sorte une véritable nouvelle année.

En mai dernier, des décisions courageuses ont été prises par le comité et un mandat clair nous a été donné: la stabilité devait être maintenue et la structure assurée, tout comme les prestations. Une période de près de six mois, en intérim, s'est ouverte, avec un management assuré en codirection et en lien direct avec le président Gaëtan Reynard. La structure a tenu, la continuité des prestations a été assurée grâce au soutien indéfectible d'une équipe expérimentée, concernée, très engagée. La « grande maison » a tremblé, légèrement, mais les bases, solides, ont garanti à l'entier de l'édifice la force et la stabilité nécessaires. Cette période a permis de faire le point, de mettre à plat les difficultés, d'identifier les problématiques et de proposer des solutions, toujours.

De son côté, le comité a pris de la hauteur. Réuni en séminaire, il a défini les objectifs et les rôles de l'AVE, à court, moyen et long termes. Cette prise de recul était indispensable pour mieux comprendre les enjeux, et définir les réponses que l'association souhaitait y apporter, dans l'intérêt des membres, à leur écoute et à leur service. Pour prendre la mesure, aussi, des évolutions qui s'avéreraient cruciales, des innovations à ne pas rater, des virages à prendre au bon moment. Dès la fin de l'automne, la nouvelle équipe a été constituée. Et... l'engagement, l'énergie, la volonté ferme de trouver des solutions pérennes aux défis identifiés ont commencé à véritablement se déployer.

Non pas que nous partions de zéro, bien entendu: nous pouvons compter sur une histoire centenaire, des relations fortes avec des partenaires de toujours, d'intenses discussions avec nos collègues et homologues des autres cantons ou des autres institutions, des contacts plus que réguliers avec les membres de l'AVE, nos principaux interlocuteurs. Oui, les entre-

prises sont au cœur de nos préoccupations et nous en avons fait notre priorité: aller à la rencontre des membres, entendre leurs soucis, leurs préoccupations, anticiper leurs besoins, écouter leurs critiques. Tout d'abord, nous avons restructuré notre organisation, pour plus d'agilité, de transparence et une lecture plus simple.

Nous avons allégé la structure et redéfini un organigramme en tenant compte de trois principes:

- clarté dans les prestations et la recherche d'interlocuteurs;
- redéfinition des rôles de chacun, pour éviter toute forme de mélange des genres;
- clarification des principes de gouvernance.

Ceci nous a permis de lancer une révision totale de tous les processus et un retour aux principes réglementaires.



Les valeurs de l'AVE pour chacune et chacun des collaborateurs sont et doivent être : engagement, rigueur, compétences.

Nous privilégions la formation continue, la responsabilisation et la prise d'initiative, dans un cadre défini et une chaîne décisionnelle claire. Les visages et les voix de l'AVE ont beaucoup changé, de nouvelles personnes ont été intégrées et d'autres ont vu leur cahier des charges précisé. D'autres encore ont pu prendre de nouvelles responsabilités. Beaucoup de remplacements ont été relevés à l'interne, ce qui garantit une transmission de savoir optimale. L'équipe est forte, constituée et surtout pleine d'énergie. À ce jour, cinq personnes, soit presque un cinquième de l'effectif, se sont lancées dans des formations en cours d'emploi exigeantes et certifiantes, dans l'intérêt clair de l'ensemble de l'association.

Les trois piliers fondamentaux de l'AVE – secrétariat patronal, formation et caisses sociales – ont été renforcés et restructurés et des projets ont été lancés à chaque niveau de l'organisation.

Il s'agissait de retrouver la confiance des institutions qui nous délèguent la gestion de leur structure. Sans cette confiance, pas de caisses sociales à l'AVE, pas de contrôle des conditions de travail, pas de promotion des métiers ou de projets de formation adaptés. Sans transparence, plus de confiance; sans clarté, plus de pertinence.

Toutes ont renouvelé et confirmé leur choix : oui, l'AVE a la capacité de mettre en place des outils de gestion et de gouvernance modernes, oui, l'AVE est capable de s'adapter aux nouvelles exigences légales, aux trouvailles administratives complexes, aux nouveaux écueils, oui l'AVE offre des prestations concurrentielles, efficaces et pertinentes.

Et il faut en être fiers, tout comme il faut s'arrêter un instant pour remercier ces hommes et ces femmes qui ont traversé, avec nous, cette année particulière, en portant haut les valeurs de l'AVE.

Cette année, l'organisation de l'AVE connaîtra un chamboulement majeur avec l'intégration de nouveaux outils informatiques de gestion. Les premiers outils à intégrer seront comptables puis destinés à traiter de façon plus simple et efficace les bases de données, ensuite viendra le temps de l'introduction progressive de nouveaux outils de gestion des caisses et de leurs prestations. Ce dernier choix s'avérera crucial et il sera opéré avec prudence et conviction : il s'agira de s'assurer de son caractère durable, au sens de stable, indépendant, au sens de non lié à une entreprise en particulier, et flexible, au sens d'intégratif. Ces trois caractéristiques ne sont pas négociables et de nombreux contacts avec des homologues d'autres cantons ainsi que le recours à l'accompagnement de professionnels critiques ont été entrepris afin de réaliser un choix véritablement éclairé. Un pool d'entreprises membres a également été mis en place afin de tester avec elles les innovations proposées. Leurs besoins et propositions d'amélioration ont déjà fait l'objet d'une analyse détaillée. Nous les remercions ici de leur engagement et de leur soutien dans la mise en place de ce projet.

Défendre les intérêts de la branche, c'est aussi offrir aux entreprises membres des conditions administratives stables et sûres, des prestations performantes. Une amélioration est grandement attendue sur ce point et nous nous y attelons tous les jours avec énergie et conviction.

De l'énergie et de la conviction sont également déployées dans les innombrables contacts pris avec nos partenaires afin de faire entendre les difficultés de la branche, qui sont finalement celles de toute la société.

La construction, qualifiée de « secteur traditionnel » souffre, en tant que branche, d'un manque de considération patent : la plupart des visions politiques ayant trait au développement économique ne tiennent absolument pas compte du caractère éminemment durable – au sens de pérenne – du secteur, tout comme elles font fi de ses composantes d'innovation, de son potentiel de développement et du rôle qu'elle assume en tant qu'acteur essentiel de la transition que cette dernière soit vue sous l'angle énergétique, écologique ou économique.

Face à ces défis d'un genre nouveau, la construction continue de s'organiser. Par exemple, dans un mouvement constant de recherche d'unité, constructionvalais s'est fortement engagée pour donner à chacun la place et l'espace de discussion qui lui convient. De nouvelles associations ont été intégrées et des discussions sont en cours pour adopter des modèles de coordination aussi large que possible, tout en cultivant un fort sentiment d'appartenance au secteur de la construction.

Le temps de la réflexion, véritablement fondée, correspond peu aux attentes d'immédiateté médiatique, mais fortifie l'unité d'une branche qui sait s'adapter et durer.

C'est avec infiniment de joie, de bonheur et d'engagement que nous sommes à votre service et structurons nos actions dans votre intérêt et celui de la construction.

Chiara Meichtry-Gonet
Directrice

LOBBY

Les partenariats entretenus par l'AVE ont été renforcés et revitalisés tout au long de l'année. Les rencontres et actions prévues se sont recentrées sur des interlocuteurs réunis en plus petits cercles, mieux définis, et des demandes précises ont été formulées. Le comité entend revoir sa politique de lobby de fond en comble et la direction travaille actuellement au renouveau de la stratégie et des outils nécessaires, ceci également en application d'un principe d'engagement financier mesuré à l'aune des résultats escomptés.

L'AVE et ses partenaires

SSE

Pour la première fois de son histoire, la SSE pourrait être présidée par un représentant valaisan. Vice-président de l'AVE depuis 2024, Manfred Schmid a mis ses compétences, son réseau, son expérience politique, sa volonté et sa pugnacité d'entrepreneur à disposition de la région Romandie comme candidat porté par toute une région dans la course à la présidence de notre faîtière nationale. Cette occasion constitue pour l'AVE non seulement une fierté, mais porte les espoirs d'un vrai changement. En effet – et c'est une bonne nouvelle pour la santé et l'attractivité de l'association – deux autres candidats se confrontent à Manfred Schmid: Christian Wasserfallen, actuel président d'Infra, conseiller national depuis plus de 20 ans et membre du comité central, et Martin Keller, directeur de Sika Bau, présenté par la section d'Argovie. Le premier round, décisif, aura lieu le 27 mai 2026, lors de l'assemblée des délégués, appelée à désigner son candidat pour une élection par l'assemblée générale de l'Association, d'ores et déjà agendée le 26 juin 2026 à Sursee.

Manfred Schmid a réalisé une campagne énergique, tout au long d'un véritable « Tour de Suisse », auprès de chaque section et de chaque groupe professionnel constituant la SSE.

Les délégués devront déterminer lequel, entre « un politicien, un vendeur et un entrepreneur » aura la chance de conduire la SSE durant ces prochaines années. Cette élection n'est pas seulement un choix de personne ou de profil: il s'agit véritablement d'une décision stratégique et d'avenir. Quelle SSE souhaitons-nous? Quelles sont les prestations, l'organisation et la structure qui serviront le plus les intérêts de tous les types d'entreprises représentés? Quel destin sera donné à nos institutions, nos impulsions, nos particularités? Comment se positionnera notre organisation nationale en matière de défense du partenariat social, de la qualité de la formation, du soutien aux entreprises dans leur combat quotidien contre la lourdeur administrative, les lenteurs décisionnelles, les impossibilités matérielles, la dureté des chantiers, le manque de relève et de main-d'œuvre qualifiée? Nous connaissons Manfred Schmid, ses sensibilités et ses réalités d'entrepreneur d'une région particulière, nous avons découvert tout au long de cette campagne sa ca-

pacité à penser le futur, avec courage, engagement et respect.

À l'heure d'écrire ces lignes, le verdict n'est pas connu, mais le seul fait d'avoir pu accompagner cette campagne a permis de montrer les actuelles fractures entre régions et la SSE, notamment face à la surabondance de directives centralisatrices, les volontés toujours plus claires d'opacité stratégique et la surdité face aux demandes, ne serait-ce que d'information, légitimes des sections romandes en général et valaisanne en particulier.

Force est de constater que la SSE a, depuis quelques années, poursuivi des buts et objectifs bien éloignés de sa base. Conception ultralibérale, idéologie figée, surstructuration, multiplication de groupes de projets sans direction claire – ou alors simplement alibi – la politique mise en œuvre par la SSE pêche surtout par manque de transparence.

Du Masterplan, tant vanté, mais qui, pour l'instant n'a apporté que complications, perte de lisibilité pour les personnes en formation ou les experts et toutes les entreprises formatrices, aux stratégies de négociation calamiteuses, si complexes qu'elles ont failli coûter un incompréhensible vide conventionnel, en passant par la gouvernance, si fragile, ou le manque d'anticipation politique, aucune des actions menées n'a su convaincre. Elles ont été d'abord combattues, puis subies, elles sont désormais rejetées. D'autres solutions, plus régionales, plus locales, se profilent,

alors même que des simplifications sont attendues, des clarifications sont exigées et que le rassemblement des forces est plus qu'une nécessité.

Un changement radical est nécessaire, de la promotion des métiers à la communication politique, en passant par la réalisation de plans de formation. Il est temps de porter la voix romande, pour l'avenir de notre branche, avec « courage et engagement ».

Région Romandie

Nécessaire force de contre-poids, la région Romandie a cherché tout au long de cette année, et sous la présidence de la section fribourgeoise, à structurer son action, tout en concentrant ses efforts dans la coordination de la formation et de toutes les structures et commissions liées à cette thématique.

Membre du Bureau, le président de l'AVE, a porté avec constance les attentes des entrepreneurs valaisans, tout en mettant à disposition les expériences et les remarquables innovations réalisées en Valais, toujours en matière de formation et ce, au service de la branche.

La région Romandie est encore en phase d'organisation, dans toute son hétérogénéité, mais dans le respect des différences régionales. L'exercice difficile de la mise en place de la nouvelle Convention collective nationale met au jour de nombreuses difficultés, tout comme celui de l'absorption, par les multiples centres de formation, des nouvelles directives nationales.

Des systèmes de coordination plus efficaces sont à l'étude et des rencontres aussi régulières que nombreuses permettent d'aligner positions et défis. Il s'agira tout prochainement de s'engager dans la défense de la qualité de la formation des machinistes, mise à mal par les politiques libérales portées par la SSE. Il conviendra également de peser sur les travaux actuellement en cours, lesquels doivent conduire à une révision complète de la norme CFST. Il fut déjà difficile de porter une forme d'harmonisation via la structure K-BMF il y a quelques années à peine, et voici cette dernière mise en danger existentiel...

La région Romandie a toute sa place dans ce combat nécessaire et l'AVE entend faire entendre sa voix, de la façon la plus efficiente possible. Elle a dès lors renoncé à revendiquer la présidence de la région en 2027 : ceci afin de garantir stabilité et cohérence avec son action menée depuis de nombreuses années.

constructionvalais

constructionvalais demeure constante dans son évolution et sa volonté de devenir le véritable et unique interlocuteur pour toute la branche des décideurs et des politiques. L'association peut compter sur un réseau à la fois parlementaire et administratif et est désormais appelée à siéger dans la plupart des gremiums consacrés à l'économie cantonale ou touchant l'un ou l'autre des thèmes intéressant la construction. Organisée en dix points centraux, son action vise, inlassablement, à défendre le rôle de propositions de la branche. Orientée solution, l'association assure une veille légale au niveau cantonal, tout en relayant les préoccupations valaisannes à ses interlocuteurs de constructionromande et de constructionsuisse. L'association a ainsi pu participer à l'élaboration de l'avant-projet de révision de la loi cantonale sur la protection de l'environnement, contribuant à préserver les intérêts de l'industrie de la construction. Elle est également largement engagée dans la défense du maintien d'un haut niveau d'investissement en faveur de la rénovation énergétique, même suite à l'acceptation par le peuple suisse de la suppression de l'impôt sur la valeur locative.

Toujours dans le souci de favoriser les conditions d'une rénovation professionnelle, cohérente et pertinente, du patrimoine bâti, constructionvalais a continué de s'engager dans la mise en œuvre du nouveau Centre de compétences en rénovation énergétique, lancé en collaboration avec tous les acteurs de la rénovation en Valais, l'État du Valais et la HES-So Valais Wallis.

Le comité de constructionvalais a réaffirmé sa confiance en l'AVE en continuant de lui confier les rênes de son secrétariat. Anthony Lamon, directeur adjoint, a été appelé à reprendre le rôle de secrétaire général, tandis que l'assemblée des délégués a nommé à la présidence, Frédéric Debons, membre du comité AVE depuis 2022 et du comité de constructionvalais depuis 2023.

Communication

L'AVE a recentré sa communication et travaillé à renforcer les supports existants, dans un souci de stabilité, de cohérence et d'unification des messages. Ainsi, une nouvelle formule a pu être lancée pour la revue Construire Ensemble, désormais bien établie dans son rythme bisannuel. Plus fraîche, plus modulable, plus percutante, elle incite à aborder chaque sujet avec le bon outil visuel, offrant en sus des rubriques récurrentes. Le succès du magazine ne se dément pas et il profite aujourd'hui d'une notoriété grandissante, largement relayée, après la parution de chaque nouveau numéro, par la publication régulière des articles sous forme digitale.

Un blog au rythme bimensuel minimum continue d'animer le site internet et s'intéresse à de nombreuses thématiques, comme la mise en œuvre de techniques innovantes, le suivi de travaux particuliers ou les incursions de l'art contemporain sur les chantiers.

Enfin, le partenariat avec l'émission LPT de Canal 9 – Kanal 9 a été reconduit, à la satisfaction des parties. Une nouvelle équipe de production et de rédaction a su insuffler de nouvelles énergies, tout en maintenant le souci du détail et de la précision nécessaire à la réalisation de sujets professionnels.

Veille légale

Terres d'excavation : le cercle vicieux infini

L'AVE poursuit son engagement total dans la recherche de solutions pour résoudre le problème du traitement des terres d'excavation et, plus largement, de la gestion des matériaux minéraux et terreux.

Les différents outils développés lors de la révision de la loi et de l'ordonnance cantonales sur les constructions n'amènent pas les fruits escomptés et il a été nécessaire de sensibiliser le Grand Conseil au fait que l'ordonnance ne respectait pas forcément l'esprit du législateur, notamment et principalement dans la facilitation introduite en matière de quantités dites minimales.

Que le législateur fasse entendre sa voix ou non, le problème continue de peser sur l'activité des entreprises et sur la pertinence de la gestion générale d'un matériau propre, qu'il est parfaitement incohérent de placer en décharge, même de type A.

Parallèlement, le manque de sites de stockage ou de traitement de valorisation des matériaux est de plus en plus marquant, obligeant les entreprises à trouver des solutions alternatives toujours plus coûteuses.

Désormais, l'AVE choisit une stratégie de dialogue direct avec les communes, moyennant une communication ciblée. La coordination avec le canton et les autorités décisionnelles demeure essentielle, mais souffre des limites de ses « avantages », avec pour résultat une situation totalement bloquée au niveau cantonal.

Le thème occupe et continue d'occuper toutes les forces de l'AVE : nous proposons des solutions, nous cherchons des moyens de valorisation, y compris économique, nous construisons inlassablement un dialogue que nous espérons fondé. Et nous continuerons, inlassablement.

Dans le même ordre d'idée, l'AVE, via constructionvalais a suivi attentivement les travaux en vue de la rédaction de l'avant-projet de révision de la loi sur l'environnement, en essayant d'en minimiser les conséquences sur la branche.

Aménagement du territoire – le défi essentiel

L'aménagement du territoire concentre en Suisse, et en particulier en Valais, tous les enjeux et les défis futurs : occupation de la plaine, nécessité de densification, développement raisonné, maintien des conditions de valorisation des zones d'habitat traditionnel, cadre réglementaire en vue du déploiement d'activités économiques harmonieusement intégrées, etc. Si le débat devait rester noyé sous des notions techniques complexes ou se résumer à un partage de compétences entre communes et cantons, les solutions proposées ne sauraient pouvoir être appliquées concrètement et au bénéfice de toute la population.

La récente révision du Plan directeur cantonal est principalement dictée par des modifications législatives fédérales et une volonté de clarification des compétences des autorités décisionnelles.

Dans tout cela, les intérêts économiques réels sont calculés à l'aune d'une réalité d'aujourd'hui, faisant vraisemblablement trop peu de cas des évolutions sociétales

indiscutables et des bouleversements inéluctables, comme ceux liés notamment au changement climatique et à ses conséquences déléteres pour notre région alpine.

La clarification prônée et appliquée est certes bienvenue, en cela qu'elle permet une certaine prévisibilité. Or les outils d'accompagnement au changement n'ont pas encore été prévus – à tout le moins ils ne sont pas communiqués et la pression accrue qui pèse désormais sur les communes ne peut qu'alimenter un espoir plus que mesuré.

Les intérêts légitimes de notre branche doivent être entendus et pris en compte dans les politiques publiques en matière de promotion économique, et ce, sans compromis aucun !

Protection juridique : un pilier de proximité et d'expertise

La clarification intervenue fin 2024, avec l'engagement de deux juristes appelées à se concentrer sur le contrôle et l'application des conventions collectives de travail a permis une concentration des efforts du directeur adjoint sur l'accompagnement des entreprises en matière juridique.

La proximité a été renforcée et la constance des cas annoncés et traités tant en direct que par l'assurance juridique permet de penser que ce service est cher aux membres et les soutient dans leur pratique quotidienne.

Renégocié, le contrat avec l'assurance est désormais plus complet et permet d'aborder les principaux tracas avec assurance. Un suivi plus structuré est à l'étude afin d'améliorer encore cette prestation à nos membres, essentielle à nos yeux.

POLITIQUE PATRONALE

Partenariat social

Toute l'année 2025 aura été consacrée à une revue complète des différentes conventions structurant le partenariat social en Valais.

En premier lieu, les négociations menées au niveau national et ayant abouti à la signature de la nouvelle Convention collective de travail nationale [CN] pour notre secteur, ont permis au comité d'analyser, en toute franchise, sans tabou et avec recul, les acquis valaisans, leur pertinence et les raisons pouvant justifier le maintien d'une convention collective de travail locale.

Cette analyse, réalisée fin décembre, tout de suite après la validation par les délégués SSE des principes adoptés dans la nouvelle CN, a abouti à la conclusion qu'une CCT valaisanne était gage de stabilité et constituait un atout majeur pour les entrepreneurs du canton, mais à condition qu'elle soit simplifiée, rationalisée et adaptée à la nouvelle réalité décidée au niveau national.

En deux séances, les partenaires sociaux valaisans ont trouvé une solution permettant de répondre à ces objectifs et ont réussi, moins de quelques semaines plus tard à faire ratifier un texte définitif par toutes les instances nationales.

Nous sommes convaincus que les entrepreneurs peuvent être fiers d'avoir su poser les limites d'une convention acceptable par toutes les parties, dans l'intérêt d'une économie performante et de la stabilité nécessaire des conditions-cadres.

Malheureusement, et comme toujours en cas de changement de paradigme complet, toutes les réponses à toutes les questions n'ont pu être apportées dans des délais immédiats. Aujourd'hui, un bilan est à

l'étude, avec les partenaires sociaux et des ajustements sont en cours, notamment en ce qui concerne la gestion des heures supplémentaires. Les solutions trouvées, coordonnées et en cohérence avec le paradigme donné au niveau national, sont plus simples et claires – sauf la méthode prévue par la CN en matière de calcul de temps de déplacement, qui constitue, il faut le dire, un véritable casse-tête pour les entreprises. Elles mettront du temps à acquérir les vertus de l'automatisme, mais, à n'en pas douter, elles pourront servir de base à des réflexions futures.

Tout a été mis en œuvre pour accompagner au mieux les entreprises dans ce changement. Des séances d'information, un séminaire, des bulletins et messages – rédigés et organisés en commun avec les syndicats – ont permis de délivrer des messages unis et univoques.

La nouvelle convention est jeune, mais elle a été pensée sur le long terme et devrait permettre une saine harmonisation des pratiques. Nous restons bien entendu conscients des interrogations et des questionnements légitimes des entreprises et demeurons à leur entière disposition pour réfléchir, ensemble, à des outils qui permettraient de mieux intégrer les paradigmes conventionnels.

Ensuite, les partenaires sociaux se sont penchés sur les modalités de renouvellement de la CCT CPPV, structurant les conditions du II^e pilier de la branche. Tout en tenant compte de ses particularités et bien entendu des constantes législatives et réglementaires, le comité AVE s'est penché sur les modalités d'une refonte des prestations permettant d'assurer stabilité et meilleure prise en compte des assurés les plus jeunes tout en améliorant sensiblement la compétitivité de la caisse, et ce, afin de répondre aux attentes manifestées par les entreprises.

Là aussi, l'anticipation, la définition d'objectifs clairs du côté des représentants du comité et de l'AVE et le dialogue franc ont permis de trouver un accord répondant aux exigences des représentants patronaux.

Dans sa revue réglementaire et de la gouvernance, la direction AVE élabore également, et ce de façon pragmatique, un rafraîchissement complet des textes – statuts, accords, règlements – régissant les différentes caisses et structures, privilégiant la cohérence et les synergies là où c'est possible. Ce travail permettra d'obtenir une vision globale et une simplification bienvenue, au moment où l'administration fédérale démontre des intentions de vérification et de contrôles poussés dans le vaste domaine des conventions de branches, quelles qu'elles soient.

Commission paritaire professionnelle

La Commission paritaire professionnelle [CPP] dispose désormais d'un secrétariat structuré et a entamé une mue importante au niveau des outils de contrôle et de reporting. Les prestations d'instruction des dossiers et de suivi, assurées dans les deux langues cantonales, sont désormais mieux coordonnées et peuvent s'appuyer sur des compétences juridiques avérées.

Les trois commissions régionales peuvent donc se concentrer sur l'analyse des dossiers et la coordination.

Au niveau des outils, la Commission paritaire professionnelle suisse [CPSA] a largement avancé dans le développement de systèmes partagés dans toutes les régions. Le Valais a su négocier ce virage technologique en préservant les nécessaires points de contrôle supplémentaires rendus obligatoires par les conditions particulières en vigueur dans notre canton.

Ce dialogue renouvelé avec les instances nationales permet de meilleures synergies, et, *in fine*, un gain financier important. En effet, et par exemple, les systèmes de contrôle des entreprises, dont l'activité entre dans le champ d'application des conventions collectives de travail, ont été renforcés et des ponts informatiques sont en train d'être développés afin de bénéficier d'une base de données sûre et constamment tenue à jour.

Au niveau de la coordination interne, la reprise en main du suivi des débiteurs par la comptabilité générale a permis de soulever des problématiques de contrôles laissées sans suite. Des informations sont désormais transmises aux organes compétents, ce qui assure un suivi complet et organique du contrôle du respect des dispositions conventionnelles en vigueur.

Enfin, l'intégration au sein de l'équipe de la responsable des affiliations et du suivi de l'e-Badges favorise encore plus la coordination.

Au niveau des projets lancés, la CPP du gros œuvre est pilote dans le développement d'un outil de prévention contre les fortes chaleurs [bracelets] conceptualisé et potentiellement fabriqué en Valais. Ce système fait l'objet d'un travail de recherche de la HES-SO Valais Wallis, financé par la CPP, et qui vient de recevoir le soutien de l'organe de financement national de la recherche, Innosuisse. Des tests seront effectués cet été.

Lutte contre le travail au noir

e-Badges : un projet ambitieux devenu réalité

La première phase d'implémentation de l'e-Badges au niveau cantonal a été officiellement lancée en octobre 2025 avec l'entrée en vigueur de la décision du Conseil d'État de rendre cet outil obligatoire pour tous les marchés cantonaux de gré à gré et sur invitation. Il va sans dire que l'accouchement fut loin d'être sans douleur tant les complications administratives et informatiques ont suscité interrogations, incompréhensions et énervements. Cependant, il faut souligner que l'exercice aura permis un assainissement complet des processus internes avec l'aboutissement d'un passage automatique sur la plate-forme nationale SIAC-ISAB pour toutes les commissions paritaires concernées. Désormais, l'e-Badges est connecté au système

national au sein duquel est géré, via des informations transmises par les CPP locales, tout le contrôle des dispositions conventionnelles. L'AVE a par ailleurs – et s'il le fallait encore – pris conscience de l'urgence de se doter d'un système ERP et informatique performant, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

L'e-Badges souffre encore de nombreux problèmes de jeunesse, apparus tout au long de la procédure d'implémentation. Ainsi, du traitement des succursales, des entreprises affiliées dans plusieurs CPP ou encore des demandes parfois incongrues de certains maîtres d'œuvre étatiques d'affiliation à e-Badges pour des entreprises non soumises. Ces différents cas ont pu être résolus de manière pragmatique, en collaboration avec l'État du Valais. Une solution globale et coordonnée est toutefois souhaitable tant il apparaît difficile de revenir au traitement manuel pour des cas aussi fréquents ou concernant autant de personnes et de travailleurs.

Désormais, les équipes, les partenaires sociaux valaisans et les représentants de l'État du Valais peuvent se lancer dans la préparation de l'extension du système aux travailleurs temporaires. La deuxième étape, à savoir l'extension du système aux marchés ouverts est encore en phase d'étude et de planification.



FORMATION PROFESSIONNELLE

Fonds paritaire

Le fonds paritaire, géré par l'AVE, dispose d'organes compétents pour déterminer les priorités à défendre au regard des cotisations versées par les travailleurs et les employeurs ainsi que de sa situation financière. Le Bureau, institué fin 2024 sous l'impulsion de l'AVE et constitué de deux représentants patronaux et de deux représentants syndicaux, a siégé tous les deux mois, ce qui lui a permis de suivre tous les projets lancés et d'établir une stratégie de développement suivie.

L'institution a amorcé une mue importante, lançant une refonte complète de son organisation. Le centre PASEC de Sierre a connu d'importants travaux de rénovation, qui lui permettent désormais, sous le nouveau nom de Campus Construction et Sécurité d'accueillir étudiants, candidats et apprenants dans les meilleures conditions.

Une toute nouvelle stratégie de communication, séparant clairement objectifs et publics cibles, désintriquant les messages et élaborant d'innovantes synergies, permet une lecture plus aisée des actions entreprises.

De toutes récentes directives, introduites par le SECO au niveau national dans le but d'obliger les fonds paritaires à recentrer leurs actions uniquement sur le soutien à la formation professionnelle et au contrôle de l'application des conventions collectives, ont été analysées et leurs conséquences évaluées. Dans un souci d'anticipation, l'AVE a engagé de nouvelles compétences en matière financière pour assurer un suivi engagé de cette réalité administrative complexe.



Offres et développement de la formation

Les nouvelles formations professionnelles, désormais centralisées à l'échelle suisse, viennent d'achever ou sont en train de terminer leur premier cycle. Ce complet bouleversement n'est pas accompagné par les meilleurs espoirs, tant le système est désormais orienté résultat, rapidité, expérience, et moins valorisation de la qualité et des compétences propres des candidats.

Les examens sont désormais standardisés au niveau national, et il faut malheureusement constater que cette uniformisation, également appliquée dans le système d'évaluation, comporte de nombreuses inconnues et engendre des incompréhensions, tant de la part des candidats que des entreprises qui contribuent à la former. Les sections romandes, avec leurs écoles, doivent s'unir pour tenter de faire valoir les attentes légitimes de nos membres et des entreprises. Les remarques formulées au moment de l'élaboration du nouveau système avaient été argumentées sur des évaluations des risques fondées. Il est malheureux de constater que ces écueils sont désormais confirmés et que la qualité tant vantée de notre système de formation s'en trouve amenuisée.

Une même crainte de perte de qualité – et donc de pertinence en termes d'employabilité – se fait jour avec la réforme en cours au niveau des exigences liées à la formation de machinistes. L'uniformisation tendant vers une augmentation de la qualité prônée au niveau national par la K-BMF est attaquée de toute part, selon des volontés peu compréhensibles provenant surtout de Suisse alémanique. Il s'agira ici aussi de faire valoir la voix du bon sens, du maintien d'un niveau de formation spécifique et de la qualité des enseignements transmis. Au niveau valaisan, le principe de l'obligation d'un permis cantonal n'est pas remis en question, mais il s'agira de ne pas reculer dans les exigences en matière de reconnaissance d'acquis.

Les métiers de la construction sont en constante mutation et les exigences pour entrer dans la profession ont considérablement augmenté. La technicité du métier,

l'intégration de nouvelles technologies ainsi que les compétences requises en mathématiques, géométrie et gestion de l'espace rendent parfois l'accès difficile à toute une part de notre jeunesse. Cette évolution nous amène malheureusement à constater, malgré une grande motivation, que certaines candidates et candidats ne possèdent pas les connaissances de base nécessaires et des places d'apprentissage restent vacantes. De nouvelles offres de formation, aussi bien professionnelles qu'académiques, sont constamment à l'étude, tant il est nécessaire d'assurer un avenir et des perspectives aux personnes désireuses d'intégrer une carrière dans la construction.

La formation professionnelle est en constante évolution afin de s'adapter aux exigences économiques, politiques et sociales. Le secteur de la construction ne fait pas exception : il doit continuellement innover pour rester compétitif tout en garantissant des prestations de haute qualité conformes aux dernières avancées techniques. La sécurité demeure un élément central, souligné à toutes les étapes de la formation.

Il s'agit ici de souligner l'effort de coordination important réalisé avec l'État du Valais, avec qui le dialogue est constant et l'écoute réciproque attentive. Dans le cadre de nos efforts pour assurer la relève, deux projets majeurs ont vu ou verront le jour en 2026 :

Le projet PET [Programme d'Emploi Temporaire], en partenariat avec l'État a débuté le 1^{er} juillet 2025. Il vise à offrir aux chômeurs une formation spécifique de 40 jours, orientée dans le domaine de la construction. Ce programme inclura une évaluation de compétences et permettra aux participants de développer un profil attractif pour l'embauche. Il s'agit d'une démarche gagnant-gagnant : le chômage investit dans la formation, et notre branche bénéficie de travailleurs mieux formés et donc plus aptes à être employés. Le chômage investit dans la formation, et notre branche bénéficie de travailleurs mieux formés et donc plus aptes à être employés. Parallèlement, la formation intègre également la sécurité au travail ainsi que les instructions de sécurité, ce qui représente une valeur ajoutée supplémentaire tant pour les participants que pour les entreprises, et facilite l'entrée sur les chantiers.

La digitalisation totale et complète de l'offre de formation ainsi que des supports de gestion a été lancée et sera effective dès le deuxième semestre 2026.



Cet immense projet permettra aux candidats de s'inscrire en temps réel, de participer en ligne à une partie des cours prévus – l'enseignement sera toujours dispensé en présentiel, mais il est important de prévoir un support digital dans l'optique d'une pédagogie intégrée – et de réviser à son rythme. L'équipe engagée au sein du pilier formation a été renforcée, les compétences précisées et tout est désormais mis en place pour accompagner au mieux chaque parcours d'apprentissage, chaque attente des entreprises formatrices ou désireuses d'inscrire des équipes à l'une ou l'autre formation. Le système sera complètement connecté aux nouveaux logiciels comptables, de façon à faciliter la gestion administrative, tant pour le suivi des candidats que pour les entreprises.

Il faut par ailleurs saluer l'engagement important qui nous a permis, dans le cadre d'un projet pilote, de lancer dès la rentrée 2024 des cours spécifiques destinés aux personnes allophones dans le Haut-Valais.

Dans la classe pilote 2024–2025, deux personnes ont commencé une formation de maçon AFP. À première vue, cela peut sembler peu, mais au vu du nombre actuellement faible de diplômés de fin d'apprentissage, il s'agit d'un signal positif.

Dans la nouvelle volée 2025–2026, sept personnes suivent des cours de langue ainsi que des initiations à la sécurité au travail et au calcul professionnel. Pas moins de quatre contrats de formation devraient être signés en 2026.

L'objectif est d'offrir ces cours en français dès la rentrée 2026. Il s'agit très certainement d'un complément permettant aux candidats non seulement d'accéder à une formation AFP ou CFC, mais aussi d'obtenir un diplôme par la voie de la formation des adultes, conformément à l'art. 32.

Enfin, la deuxième Cérémonie des prix méritants a eu lieu le 14 novembre 2025 au château Stockalper à Brigue. Cette véritable fête a permis à l'AVE de distinguer les 26 candidats valaisans ayant obtenu les meilleurs résultats à leurs examens, et ce pour toutes les étapes de la carrière de la construction.

Les lauréats ont reçu en outre une reconnaissance financière de la part du Fonds paritaire du secteur principal de la construction.

Environ cent personnes ont pris part à cette cérémonie placée sous le signe de la convivialité et de la reconnaissance.

La troisième édition aura lieu à Sion le 20 novembre 2026.

CAISSES SOCIALES

CPCV – Prévoyance professionnelle

L'année 2025 aura été une année charnière pour la Caisse, tant au niveau de sa gestion que de sa structure interne. Premièrement, le Conseil de Fondation a décidé de revoir son modèle de gouvernance en structurant son action et en définissant clairement les compétences des divers organes. Deux commissions ont été renforcées et leurs rôles, compétences et objectifs clarifiés. La commission immobilière, fruit de la fusion de l'ancienne commission immobilière et de celle de suivi des travaux, siège de façon structurée depuis l'été 2025. Elle a engagé d'importantes réformes en termes de gestion du parc immobilier. Une analyse complète a été demandée à des experts du domaine et une stratégie a pu être posée et proposée au Conseil de Fondation, lequel l'a entérinée en avril 2026. Ensuite, l'AVE a complété ses prestations de gestion en engageant sur mandat une personne aux compétences reconnues en tant qu'asset manager. Cette dernière a entamé une revue complète des processus de gestion et de contrôle interne, notamment des régies sous contrat. L'entier du parc immobilier bénéficie désormais d'un monitoring constant et professionnel, à la hauteur de son importance dans le portefeuille de la CPCV. De même, la commission de placement a renforcé son action en engageant un audit exigeant de ses prestataires. Les partenaires sociaux ont également décidé de la renforcer en lui confiant la gestion du porte-feuille financier des autres caisses sous gestion, lesquelles garderont leur indépendance, tout en bénéficiant des conseils d'experts agréés.

Au niveau de la gouvernance et de la gestion de la Caisse, de nouvelles impulsions sont données par la gérante nommée en décembre. Les règlements de signatures, de frais et les chaînes décisionnelles ont été entièrement revus, à l'aune des exigences actuelles. Enfin, une gestion efficace des débiteurs a été mise en place, et ce, en faveur de toutes les caisses sous gestion. La CPCV se trouve également à un tournant majeur, avec les travaux réalisés en vue du renouvellement de sa convention. Les partenaires sociaux ont décidé des principes qui doivent être mis en œuvre.

La demande d'extension sera formulée courant 2026 et elle entérine les principes et objectifs suivants :

- améliorer les bonifications d'épargne pour les jeunes ;
- améliorer les prestations risques ;
- maintenir le taux de conversion à 6,8% ;
- fixer un plafond de CHF 500'000 afin de rendre la caisse plus attractive.

Par ailleurs, le Conseil a également adopté la possibilité d'introduire un plan-cadre pour un cercle d'assurés déterminé et de clarifier les traitements des contremaîtres, selon la convention des cadres de la construction.

Au niveau des résultats, la CPCV est saine et le Conseil de Fondation estime pouvoir présenter d'excellents résultats. En effet et grâce à des résultats boursiers très favorables, des investissements repensés, la santé financière actuelle permet d'aborder l'avenir avec confiance et d'envisager de pouvoir affronter les défis futurs sur des bases solides.

Au 31 décembre 2025, la fortune de la caisse s'élevait à pratiquement 1,1 milliard de CHF, son degré de couverture était de 120,8%. La caisse étant en fonds libres, le Conseil de Fondation a décidé d'octroyer une rente supplémentaire aux retraités et d'attribuer un intérêt supplémentaire de 2,25% aux assurés actifs au 31.12.2025.

Chiffres clés CPCV

Estimation, bouclage des comptes 2025 en cours

- Degré de couverture : **120,8%**
- Fortune mobilière : **CHF 814'606'644**
- Fortune immobilière directe : **CHF 325'657'320**
- Rendement : **4,3%**
- Entreprises affiliées : **870**
- Personnes assurées : **7'400**
- Bénéficiaires de prestations : **1'670**
- Nbre d'assurés actifs pour un rentier : **4**

RETABAT – Retraite anticipée

Au niveau national, la retraite anticipée est toujours un sujet de discussion intense. L'arrivée massive des baby-boomers à la retraite a fortement fragilisé les finances du système, menant à une baisse du taux de couverture importante. Des mesures d'assainissement ont dû être prises par la Fondation FAR. Dès lors, le taux de cotisation actuel de la caisse nationale de retraite anticipée de la construction se monte désormais à 8,25% [contre 9%, dont 6,5 à la charge de l'employeur pour la RETABAT]. De plus, les bonifications de vieillesse ont été supprimées, tandis qu'elles sont maintenues en Valais à hauteur de 8%. Enfin, la rente maximale a été abaissée à 2,2% de la rente AVS.

La caisse de retraite anticipée de la construction en Valais avait pris des mesures voici plusieurs années. Notre caisse affiche désormais un taux de couverture supérieur de 87,93%. Elle jouit donc désormais d'un assainissement durable et le Conseil entend analyser et suivre l'évolution financière à la lumière d'une réévaluation des mesures drastiques prises à l'époque et ce dès que le taux de 100% de couverture sera atteint.

Chiffres clés RETABAT

Estimation, bouclement des comptes 2025 en cours

- Degré de couverture: **87,93%**
- Fortune mobilière: **CHF 57'008'328**
- Entreprises affiliées: **1'025**
- Personnes assurées: **10'061**
- Bénéficiaires de prestations: **1'556**
- Nbre d'assurés actifs pour un rentier: **6,47**

CAFIB – Allocations familiales

Le Parlement a décidé en 2022 une augmentation des allocations familiales, avec un partage des augmentations entre employeurs et travailleurs. Toutefois, ce partage relève de la compétence du Conseil d'État. Ce dernier, malgré des hausses importantes décidées au niveau fédéral et l'augmentation antérieure dans le canton du Valais, a encore diminué [-0,13% en 2026] la part des travailleurs, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la charge patronale.

La tendance, en raison du fait que notre canton est, avec celui de Genève, le seul de Suisse à demander aux travailleurs de cotiser, devient de plus en plus claire : partis et décideurs semblent bien décidés à supprimer cette obligation des employés valaisan, ce qui nous semble contraire au bon sens et à la notion de responsabilité partagée.

La situation financière de la Caisse étant saine, le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée des délégués en novembre 2025 une baisse du taux de contribution employeur/employé de -0,10%, pour le passer de 3,45% en 2024-2025 à 3,35% en 2026.

Cette baisse de prime engendrera une diminution des recettes de l'ordre de CHF 584'000, mais le budget reste équilibré avec un résultat prévu légèrement positif à CHF 67'000.



Assurance maladie collective

Pour rappel et sur initiative de l'AVE, les partenaires sociaux ont décidé de mener une analyse approfondie pour identifier les causes de la hausse des primes et proposer des mesures concrètes de réduction de ces coûts, lesquels affectent à la fois les entreprises et les salariés.

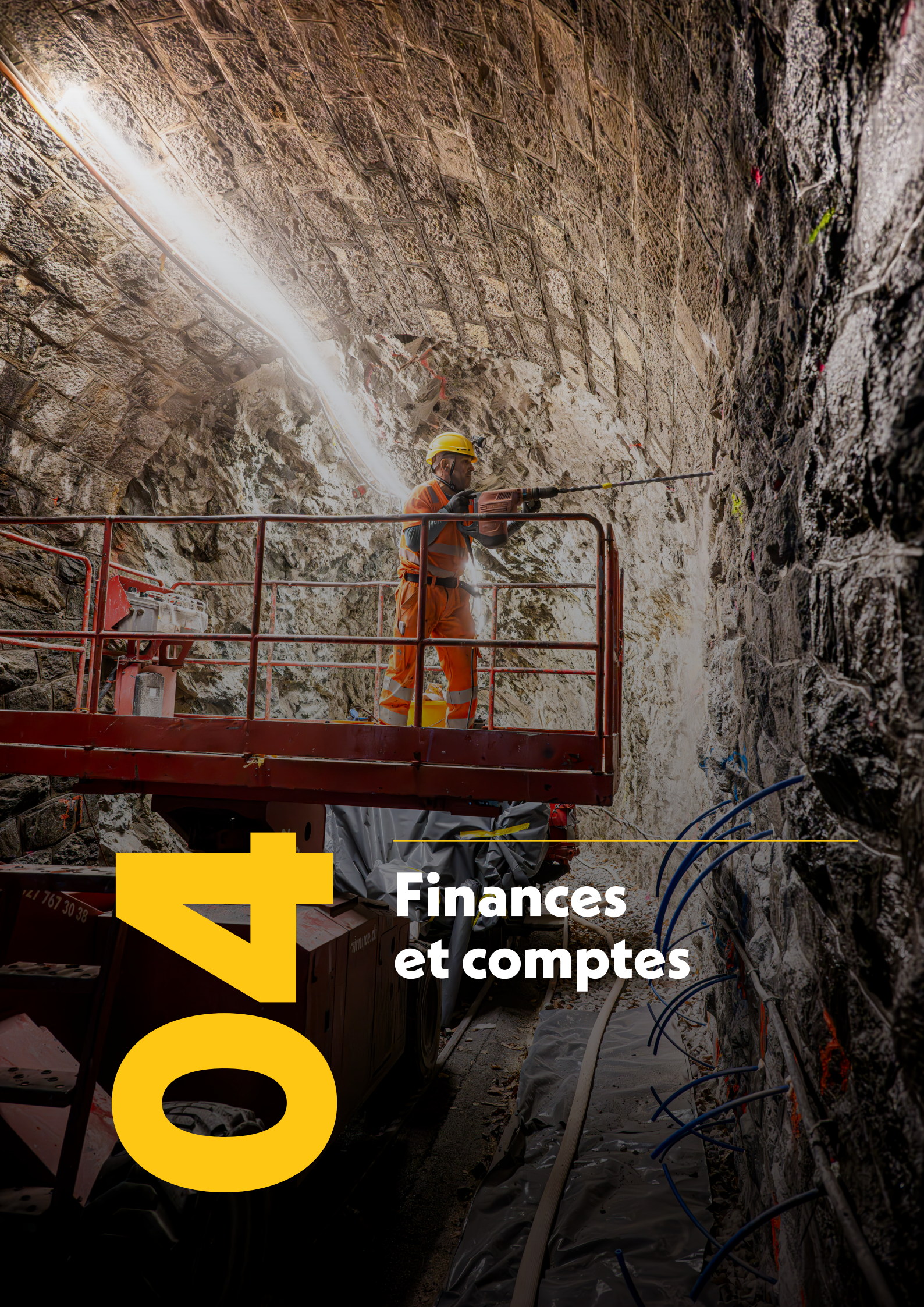
Des mesures concrètes ont été lancées avec l'assurance partenaire en promouvant un projet de Corporate Care dans le but de réduire les prestations et sensibiliser les entreprises.

Un point de débat concernait également l'assurance chômage hivernal, mise en place en 2006, et financée par les partenaires sociaux, notamment via une cotisation ouvrière. Des questions juridiques ont émergé quant à sa légalité et à sa mise en œuvre.

Il est également apparu que le modèle d'assurance doit maintenir une couverture selon la LAMal, conformément aux dispositions de la CCT.

Toutes ces réflexions se sont poursuivies en 2025 et la décision a été prise de profiter de la fin du contrat cadre – prévue fin 2026, pour lancer un appel d'offres auprès d'assureurs privés intéressés et de se faire accompagner dans cet exercice par des experts. Les objectifs sont clairement de rendre l'offre compétitive et en adéquation avec les attentes des entreprises.

Le contrat-cadre actuel a par ailleurs subi une importante modification, en droite ligne avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de travail. Le taux d'indemnisation est passé en mars 2026 à 80%, contre 90% du salaire assuré auparavant.



**Finances
et comptes**

COMPTES DE L'AVE

L'année 2025 peut être considérée comme une année de transition en matière comptable pour l'AVE. D'un côté, il s'est agi de stabiliser l'entier du système mis en place en matière de perception de produits et, de l'autre, d'entamer une réflexion en profondeur sur la structure des dépenses ainsi que sur les affectations des fonds disponibles.

La clarification du contenu et de la portée de chacun des mandats de gestion a été entamée. Les différents organes des institutions paritaires plaçant leur confiance en l'AVE ont été invités à structurer leurs attentes, ce qui a permis à l'association de mieux détailler les différents flux financiers. Ainsi par exemple, la gestion du secrétariat de l'Association valaisanne des entreprises de carrelage [AVEC] par l'AVE a été confirmée par le comité de l'AVEC. Ce mandat sera dès 2026 défrayé sous forme d'un forfait, négocié sur la base d'un contrat de prestations, mesurables et justifiables. La gestion du fonds paritaire de la construction a également fait l'objet d'une clarification avec une meilleure vue sur la ventilation des prestations convenues entre mandat fixe et refacturations directes. Quant aux mandats de gestion des différentes caisses sociales, ils ont été évalués à l'aune des prestations fournies, des structures et outils nécessaires à leurs réalisations et selon les règles de gouvernance établies sous l'impulsion de la nouvelle direction. Les décisions prises par les organes des caisses en 2024, réajustant les honoraires ont été confirmées et les frais informatiques refacturés selon la clé de répartition décidée.

Enfin, le comité a décidé de revoir complètement sa politique de lobby, les frais liés ont donc été réévalués. Une stratégie complète est en cours d'élaboration et sera intégrée dans les prochaines années budgétaires.

Des travaux approfondis avec l'organe de révision ont permis de mieux suivre les recommandations émises, de réaliser l'entier des prescriptions définies lors des années précédentes et d'entamer un véritable monitoring des propositions d'amélioration élaborées.

Une réflexion a également été opérée sur les provisions et les mesures nécessaires prises. Il a ainsi été nécessaire de dissoudre une partie des provisions prévues pour la rénovation des immeubles, selon les prescriptions de l'autorité en matière de contribution. Des fonds ont dès lors pu être affectés sous forme de provisions en prévision du changement d'ERP, décidé et agendé.

L'AVE aura également dû affronter des frais de procédures et d'audit en 2025, liés aux mesures prises en matière de personnel. Ces mesures ont également eu un effet sur l'augmentation de la masse salariale comptabilisée sur l'année comptable.

Résultats financiers 2025

Toutes ces réflexions ont permis d'afficher des résultats positifs en 2025, assurant ainsi une stabilité financière bienvenue. Les honoraires de gestion, qui constituent l'essentiel de nos produits, se situent cette année à hauteur de CHF 6'080'200,03, en légère baisse par rapport à 2024, période durant laquelle cette position se montait à CHF 6'216'036,80 – pour rappel, en 2024, l'AVE avait enregistré sous ce poste un produit extraordinaire de CHF 633'422, à caractère unique.

L'ensemble de nos produits qui totalisent CHF 7'711'908,62 se répartissent ainsi :

- 78,8% proviennent des honoraires ;
- 10,6% des produits immobiliers ;
- 1,6% des produits financiers ;
- 8,0% des cotisations de nos membres et 1% d'autres produits divers.

Maîtrise des charges et autofinancement

Les charges ont été bien maîtrisées, avec d'importantes réflexions en cours sur les dépenses. Le poste le plus important demeure celui du personnel, dont les coûts sont maîtrisés, sous réserve des particularités annoncées plus haut. Les charges sociales sont en baisse grâce à de nouveaux contrats et des participations aux excédents.

Cette réduction des dépenses, combinée à une hausse des recettes, a permis de dégager une marge d'autofinancement confortable assurant :

- l'ensemble des amortissements ;
- le financement des travaux de rénovation de nos immeubles et des projets futurs ;
- la prévention contre les éventuels risques liés à des procédures en cours.

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2025 se solde par un excédent de recettes de CHF 250'122.13, en progression par rapport à celui de l'année précédente, qui s'élevait à CHF 115'753.

État du bilan

Les comptes 2025 contribuent à renforcer davantage un bilan déjà sain et solide.

Actifs

Les actifs réalisables sont principalement constitués des comptes courants entretenus avec les autres entités gérées par l'AVE, notamment les caisses sociales. L'augmentation de la valeur de notre portefeuille de titres, dans une année boursière encore favorable, est réjouissant et permet d'avoir en cas de besoin des actifs très liquides et donc mobilisables immédiatement.

La valeur de nos deux immeubles est demeurée stable.

Passifs

Au niveau des passifs, seuls 14,2% sont constitués d'engagements encore à payer à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2025. Le solde est composé des provisions et des fonds propres. Au moment de rédiger ce rapport, ces engagements ont été entièrement apurés.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à CHF 250'122,13, sera proposé à l'affectation aux Fonds propres. Cette proposition est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de printemps 2026.



FINANCES ET COMPTES

Recettes



- Produits des honoraires de gestion
- Produits financiers
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Autres produits

Dépenses



- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges

Actifs



- Immobilisés
- Liquidités
- Titres et placements
- Réalisables à court terme

Passifs



- Provisions
- Capitaux propres
- Capitaux étrangers à court terme

Comptes d'exploitation

	COMPTES 2024		COMPTES 2025	
RECETTES	7'772'832	100,0	7'711'909	100,0
Produits des honoraires de gestion	6'216'037	80,0	6'080'200	78,8
Produits d'immeubles	777'716	10,0	815'897	10,6
Produits financiers	41'174	0,5	120'951	1,6
Cotisations des membres	607'414	7,8	617'849	8,0
Autres produits	130'491	1,7	77'012	1,0
DÉPENSES	-7'409'263	-95,3	-7'233'582	-93,8
Charges de personnel	-3'455'207	-44,5	-4'078'375	-52,9
Salaires	-2'779'983	-35,8	-3'106'750	-40,3
Prestations sociales	-675'224	-8,7	-971'625	-12,6
Charges d'exploitation	-2'309'878	-29,7	-2'833'471	-36,7
Assemblées et séances	-169'680	-2,2	-159'899	-2,1
Lobby et cotisations associations tierces	-321'089	-4,1	-355'184	-4,6
Communications	-76'800	-1,0	-67'113	-0,9
Ristournes aux membres AVE	-143'450	-1,8	-133'669	-1,7
Frais informatiques	-672'493	-8,7	-1'030'303	-13,4
Assurances	-312'382	-4,0	-311'828	-4,0
Frais de bureau, ports et télécommunications	-142'863	-1,8	-143'240	-1,9
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-113'620	-1,5	-114'476	-1,5
Impôts	-218'853	-2,8	-256'934	-3,3
Honoraires et frais d'audit externe	0	0,0	-154'405	—
Autres charges	-138'648	-1,8	-106'421	-1,4
Charges d'immeubles	-290'547	-3,7	-304'299	-3,9
Sion, avenue de la Gare 39	-68'206	-0,9	-59'129	-0,8
Sion, rue de l'Avenir 11	-222'341	-2,9	-245'170	-3,2
Variations des réserves	-1'353'631	-17,4	-17'437	-0,2
Développement informatique	-130'000	-1,7	-1'000'000	-13,0
Fluctuations sur titres	17'369	0,2	-3'437	0,0
Retraite anticipée	-300'000	-3,9	0	0,0
Vacances heures supplémentaires	-75'000	-1,0	10'000	0,1
Réserve contribution d'employeur LPP	-866'000	-11,1	49'000	0,6
Risques divers et litiges	0	0,0	-200'000	-2,6
Immeubles	0	0,0	1'127'000	14,6
CASH-FLOW	363'569	4,7	478'327	6,2
Amortissements	-247'816	-3,2	-228'205	-3,0
Mobilier et machines de bureau	-8'982	-0,1	-5'133	-0,1
Immeubles	-238'835	-3,1	-223'072	-2,9
RÉSULTAT	115'753	1,5	250'122	3,2

FINANCES ET COMPTES

Bilan au 31 décembre 2025

	31.12.2024		31.12.2025	
ACTIFS	15'428'567	100,0	16'168'358	100,0
Liquidités	2'206'248	14,3	2'386'780	14,8
Caisses et autres comptes de trésorerie	2'206'248	14,3	2'386'780	14,8
Réalisables à court terme	1'513'704	9,8	2'282'193	14,1
Débiteurs	29'562	0,2	47'086	0,3
Autres	1'484'142	9,6	2'235'106	13,8
Titres et placements	4'848'869	31,4	4'845'432	30,0
Portefeuille titres	5'779'496	37,5	5'779'496	35,7
Autres participations permanentes	200'001	1,3	200'001	1,2
Provision fluctuations sur titres	-1'130'628	-7,3	-1'134'065	-7,0
Immobilisés	6'859'746	44,5	6'653'954	41,2
Immeubles	10'529'666	68,2	10'529'666	65,1
Fonds d'amortissements immeubles	-3'669'921	-23,8	-3'875'713	-24,0
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	0,0	1	0,0
PASSIFS	15'428'567	100,0	16'168'358	100,0
Capitaux étrangers à court terme	1'868'361	12,1	2'295'029	14,2
Créanciers	1'868'361	12,1	2'295'029	14,2
Provisions	6'162'946	39,9	6'225'946	38,5
Fonds de rénovation immeubles	3'380'000	21,9	2'285'946	14,1
Autres provisions	2'782'946	18,0	3'940'000	24,4
Capitaux propres	7'397'261	47,9	7'647'383	47,3
Réserve légale issue du bénéfice	7'281'508	47,2	7'397'261	45,8
Résultat de l'exercice	115'753	0,8	250'122	1,5

Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION VALAISANE DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL (AVE) DU 12 JUN 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 mai 2026, et en notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

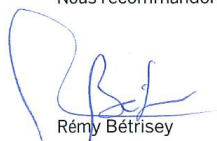
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes.

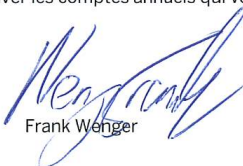
Nos contrôles ont permis de constater que :

- les comptes tels que présentés sont conformes aux données ressortant de la comptabilité,
- les remarques et recommandations de l'organe de révision externe font l'objet d'un tableau de suivi et ont été prises en compte en ce qui concerne celles annoncées lors des années comptables précédentes
- les provisions ont été analysées à l'aune des besoins et risques réels et des directives y relatives émanant de l'autorité responsable de la perception des contributions,
- l'état de la fortune sociale et les résultats répondent aux règles établies par la loi et les statuts,
- les dépenses portées en comptabilité sont en rapport direct avec les buts et les activités de l'association.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Rémy Bétrisey


Frank Wenger

Sion, le 07 mai 2026

**Association Valaisanne
des Entrepreneurs**

Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

027 327 32 32
info@ave-wbv.ch